



UN PROJET, Un Voyage ?

☞ *Je signale à ma caisse primaire mon intention d'un séjour en dehors de mon département.*

Pensez à vous munir de la carte européenne.

La carte européenne d'assurance maladie

Elle est à demander auprès de votre caisse d'assurance maladie au moins 1 mois avant votre départ (Aucun justificatif n'est à fournir).

☞ Pensez à en demander une pour chaque membre de la famille.

En cas de soins nécessaires pendant votre séjour, la carte européenne d'assurance maladie permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier sur place d'une prise en charge des soins médicaux.

► *Pour un Projet dans un pays non membre de l'Union Européenne*

Pensez à vous renseigner auprès de votre centre de sécurité sociale pour savoir si le pays dans lequel vous projetez de partir a signé une convention de sécurité sociale avec la France.

Si tel est le cas, vous bénéficierez d'une prise en charge de vos dépenses de santé selon les modalités prévues par la convention.

Pour tous renseignements complémentaires

Contactez votre Caisse Primaire !